

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 9 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclames... 80 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

En droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et le droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse;

SAUMUR

27 Octobre 1882.

LA PEUR.

Le procureur de la République a demandé à la cour de Chalon la remise du procès de Montceau à une autre session.

Pour quels motifs ? Parce que des menaces de mort ont été adressées aux jurés, et que les jurés, ayant peur, ne sont pas libres.

Evidemment, le procureur a agi sur l'ordre du gouvernement; et il n'est pas douteux que le renvoi du procès a été décidé en conseil des ministres.

Le gouvernement a eu peur, et les magistrats aussi ont eu peur.

Cette peur dénonce que la situation est d'une gravité exceptionnelle.

Comment va-t-on sortir de là ? Est-ce que les mêmes menaces ne seront pas faites à d'autres jurés ?

Espère-t-on que ceux-là ne seront pas accessibles à la peur comme ceux-ci ?

Les incidents se multiplient; on vient de découvrir que le complot terroriste a des ramifications partout, et qu'il est dirigé par un comité occulte insaisissable.

C'est un nihilisme bien autrement dangereux que le nihilisme russe.

Les nihilistes français ont en effet déclaré la guerre à tous ceux qui possèdent.

Il ne s'agit pas de garantir la personne du chef de l'Etat et de ses fonctionnaires; tout individu qui a une maison ou un champ peut être, demain ou dans huit jours, victime des incendiaires.

Quelqu'un a lancé le mot juste: c'est une Jacquerie.

Les tribunaux, même s'ils n'avaient pas peur, seraient impuissants à triompher de ce fléau.

Il n'y a peut-être qu'un remède: proposer aux Chambres de voter l'état de siège et remettre les auteurs des troubles à la justice impitoyable des conseils de guerre.

Ces juges-là n'auront pas peur. Mais le gouvernement osera-t-il faire la proposition, et la Chambre osera-elle la voter ?

Car il y a une autre peur que les députés républicains ne dominent pas facilement: la peur électorale.

Quelle est celle des deux peurs qui l'emportera ?

Les députés laisseront-ils grossir l'armée du désordre, sous le prétexte qu'ils ne peuvent pas se mettre en contradiction avec leurs récentes professions de foi ?

Ou bien réprimeront-ils, avec une sévérité que la peur aura rendu féroce, les écarts de leurs électeurs ?

Quoi qu'il en soit, bourgeois séduits et gâtés par la République, nous vous crions encore plus haut :

Garde à vous !

Chronique générale.

Le conseil des ministres tenu hier matin sous la présidence de M. Grévy s'est occupé surtout des affaires relatives au procès de Montceau-les-Mines et aux dernières arrestations. Le garde des sceaux a donné connaissance du rapport du procureur général établissant que ses conclusions sur le renvoi de l'affaire à une autre session ont été prises en toute liberté et en dehors de quelque pression que ce soit.

Le conseil a approuvé la conduite du procureur général et l'arrêt rendu par la cour, tout en reconnaissant la nécessité de faire passer le plus rapidement possible les accusés de Montceau devant une autre cour d'assises, afin d'abrèger la situation pénible dans laquelle ils se trouvent.

M. Fallières a ensuite fait connaître le résultat des investigations de la police sur les faits qui se sont produits à Lyon, à Narbonne, à Amiens, etc. — L'heure avancée n'ayant pas permis au conseil de s'occuper du projet de loi de M. Devès sur la réforme

judiciaire, cet examen a été renvoyé à la prochaine réunion ministérielle.

Nous attendons maintenant les moyens que va prendre le gouvernement pour étouffer les conspirations, si toutefois il est capable de faire quelque chose.

Le directeur de la sûreté générale, M. Schnerb, parlait à Montceau, d'un ton hautain, de rétablir l'ordre, dût-il amener trente mille hommes. C'est là un mot de vaudeville qui ne prête qu'à rire.

Il est toujours facile de transporter trente mille hommes sur un point; mais alors on en dégarnit fatalement d'autres. Si le complot s'étend de la Bourgogne à toute la région de la Loire, et jusqu'à Decazeville, si tous les centres industriels sont menacés, à la fois, — ce qui est fort possible, — les trente mille hommes de M. Schnerb ne suffiront pas à maintenir la tranquillité. On organisera des colonnes volantes qui seront comme les carabiniers d'Offenbach, qui arriveront toujours trop tard, quand le mal sera produit.

Il y aurait un moyen plus simple de prévenir les attentats, — aussi l'on n'y songe pas, et M. Schnerb moins que les autres, paraît-il, — ce serait de ne pas laisser aux mains des bandits une substance comme la dynamite. On réglemente le commerce des poisons, un pharmacien ne peut pas vendre de l'arsenic ou autres substances toxiques; et quand il en livre sur ordonnance du médecin, c'est en quantité infinitésimale. Mais la dynamite, qui est cent fois plus dangereuse, circule librement, comme le blé ou la pomme de terre. Il n'est pas de mineur ou de carrier qui n'en ait à sa disposition et qui ne puisse la passer à son voisin ! C'est insensé, mais c'est ainsi que les gouvernements entendent la sécurité publique !

En résumé, nous sommes en face d'un complot qui menace le pays de troubles et de désastres beaucoup plus graves que les émeutes de juin et que la Commune de 1871. Nous sommes en face d'une Jacquerie préparée, qui veut procéder par l'incendie,

le pillage et l'assassinat. Et quand le gouvernement a mis la main sur une bande, comme celle de Montceau, il ne peut même pas la faire juger !

La Paix veut encore se faire illusion sur la situation sociale; ses plaintes ont une mélancolie que ne désavouerait pas M. Prud'homme.

Evidemment, M. Jules Grévy tremble de tous ses membres. Il a oublié ses péchés de jeunesse, les croix qu'il a abattues, comme son amitié pour l'assassin Alibaud; on est si bien à l'Élysée !

Mais la Paix promet beaucoup, en disant que le gouvernement fera son devoir « avec prudence comme sans faiblesse ». Un journal républicain, le Parlement, va lui répondre : « C'est justement le gouvernement qui est cause de tout, par sa faiblesse et par son manque de prudence. »

Les journaux gambettistes sont dans un embarras extrême: quelques-uns se taisent, d'autres s'écrient avec une charmante désinvolture : Bast ! ce sont les cléricaux qui ont commencé.

Le Voltaire, notamment, esquisse, sur ce thème, une plaidoirie en faveur des socialistes. La plaidoirie est quelque peu timide, il est vrai, mais elle est claire: M. Naquet aurait-il peur ?

La Justice s'efforce de croire qu'il y a des exagérations à Lyon, dans la Loire et même dans Saône-et-Loire. — « On agit le spectre de la peur », semble-t-elle dire; « on fait appel aux fureurs bourgeoises ! » Voici le morceau :

« C'était le premier intérêt, ce fut le constant honneur du parti républicain de combattre cette lâche peur, qui ne peut servir que les intérêts de ceux qui ont profité à faire perdre toute raison au pays. Faire un appel aux fureurs bourgeoises, c'est, pour un gouvernement républicain, commettre un acte de trahison. Si des symptômes inquiétants se faisaient jour, le premier devoir serait de calmer les esprits et de réduire les inquiétudes à leur juste valeur.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mlle CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIV

En ce temps de crise sociale, chaque jour écoulé apportait une modification dans l'état des esprits, dans l'administration du gouvernement insurrectionnel, dans la liberté menacée des habitants.

Chaque jour affirmait plus tyranniquement cette domination d'en bas, grossière, effrayante, affamée de jouissances, de panaches et d'argent.

La Commune à peine proclamée, un nom retentit comme un son de cloche d'alarme : « Bourgeal l'exilé. »

Ce nom avait sa légende. Le vieux révolutionnaire, le proscrit martyr, l'héroïque amnistié, qui n'avait accepté sa grâce que pour venir conspirer de nouveau, et mieux, contre son pays d'adoption, était une figure marquante, une personnalité considérable du parti.

Membre du Comité central, cet homme prudent qui organisait le mal dans l'ombre et qui, depuis

tant d'années, préparait cette explosion finale, devint du jour au lendemain une puissance.

Si la Commune prit quelques mesures prévoyantes, au milieu du chaos d'inepties qu'elle décréta, ce fut à « Bourgeal l'exilé » qu'elle les dut.

Si elle ne sut éviter aucun excès, et ne s'épargna aucune violence, c'est que, tout en reconnaissant la supériorité du vieillard, elle ne voulut pas, pour lui obéir, renoncer à ses entraînements de bêtes brutes.

Il était un des maîtres du jour, cependant; il ordonnait, comme en se jouant, la construction d'une barricade, la marche des bataillons contre Versailles, l'arrestation de tel ou tel personnage suspect, l'enrôlement forcé de tel autre, la fermeture des églises, la perquisition dans un immeuble, le pillage d'un hôtel, comme il devait ordonner peu après la destruction d'une maison et l'incendie d'un monument.

Il était un des maîtres du jour, et, sinon le plus sanguinaire, du moins le plus affamé de pouvoir, d'hommages, d'aplatissement.

Cet homme, en révolte toute sa vie contre la tyrannie, portait, dans son enveloppe usée, un tyran redoutable.

Méprisant profondément, absolument, ses collègues du Comité central et du Comité de Salut public, il savait s'en faire craindre.

L'impuissance des ignorants, des incapables,

des vaniteux qui l'entouraient, irritait sa réelle valeur intellectuelle.

Malgré son amour de l'autorité, dominer des natures si inférieures, si viles, si gonflées de vent, lui semblait indigne de ce qu'il savait être.

Il se faisait, du moins, de ses égaux en titres un marchepied, pour élever sa tête orgueilleuse au-dessus de leur platitude.

C'était l'heure de la rage des galons, des plumets et des chamarrures. Tous généraux, dans cette tourbe de déclassés sautés à l'assaut du pouvoir, comme un chien hydrophobe saute à la gorge de son maître.

A cette passion si générale, si excessive, trois hommes seulement échappèrent, dont deux avaient porté l'épaulette d'officier.

Était-ce donc qu'ils se sentaient amoindris et comme déclassés par l'uniforme de la Commune ?

Ces hommes étaient Rossel, Cluseret et Bourgeal.

« Cluseret, très-brave au feu, s'en allait en redingote, une badine à la main, coiffé d'un chapeau de haute forme, suivi, par contraste, d'un état-major tout reluisant de clinquant; Rossel, en courte veste, en chapeau rond, faisait de même. Avaient-ils pris cette habitude pour être prêts à décamper à toute heure, tant leur connaissance des choses militaires leur faisait prévoir une inévitable défaite ? »

Le citoyen Bourgeal désigna la tunique et le

képi, les dorures, les panaches et les grands sabres traînants. Il demeura boutonné sévèrement comme jadis à Fontenay, à Clarens, dans un paletot bourgeois, de coupe démodée, qui lui eût donné une apparence d'ancien militaire, si sa physionomie sombre, glaciale, n'eût repoussé tout rapprochement avec les bons visages loyalement ouverts de nos vieux soldats.

Mais, s'il ne portait pas d'uniforme, il portait des armes. Deux revolvers se dessinaient, menaçants, dans les poches du large paletot.

Il était de ceux qui veulent se défendre, d'abord, en cas de surprise, mais surtout de ceux qui ne craignent pas d'attaquer au besoin, si cela peut servir leurs projets avoués ou leur vengeance secrète.

On sait que toute autorité de cette néfaste période dériverait sans scrupule des ordres d'arrestation. Nul n'avait un ennemi, ou simplement une petite rancune contre son prochain, sans faire aussitôt usage de cette faculté.

« Il est si doux pour les âmes envieuses de faire le maître au nom de la liberté et d'invoquer la fraternité en opprimant les gens ! »

Mais ce qu'on sait moins, c'est que les membres de la Commune n'ont pas dédaigné de saisir au collet, *propria manu*, les gens qui leur déplaisaient.

Vermorel lui-même, une des très-rares intelligences que Bourgeal père appréciait — et qui seul

» Eh bien ! nous n'en sommes plus là. Le défunt complot de Blois est ressuscité. M. Duclerc a annoncé la triste comédie, M. Devès se charge de la mise en scène. La pièce a manqué ; les acteurs sont pitoyables, il semble que le grand complot n'est pas trouvé ; on trouve bien ça et là quelques violences aussi absurdes qu'inexcusables ; on trouve surtout à Montceau-les-Mines une population poussée à bout... mais la conspiration annoncée ? — L'Empire faisait mieux les choses. »

Quant aux intransigeants, ils continuent leur campagne d'excitation.

Est-ce à ces menaces qu'il faut attribuer l'avortement du procès de Chalon-sur-Saône ? Mais le gouvernement n'a pas compris que l'ajournement est le pire des moyens. L'audace des journaux socialistes s'accroît avec la timidité du parquet.

Le *Mot d'Ordre* s'exprime ainsi :

« L'avortement du procès de Chalon est une victoire pour la presse, un triomphe pour l'opinion.

» Car vous aurez beau dire que vous reprendrez le procès dans trois mois, que votre justice a besoin d'un supplément d'enquête, on ne vous croira pas.

» Le procès des accusés de Chalon est fini, vous le savez bien.

» Tout ce que vous avez à faire, c'est de mettre en liberté, — mettons provisoire, ce provisoire là ne tardera pas à devenir définitif, — les pères de famille innocents que vous avez osé conduire entre deux gendarmes sur les bancs de la cour d'assises.

» Mais si ce procès-là est fini, un autre va commencer : le vôtre !

» MM. Duclerc et Devès, vous avez cru vous tirer de ce mauvais pas où vous a conduits votre désir de frapper de terreur le pays et d'admiration la Chambre, en signant le renvoi du procès de Chalon, vous vous êtes trompés, vous n'avez signé qu'une chose : votre propre renvoi à bref délai. »

Une information judiciaire est ouverte sur le cas d'un nommé Jallot qui, avant-hier soir, à l'issue de la réunion anarchiste tenue salle Rivoli, quêtait à la porte de la salle « pour la dynamite ». (*Temps.*)

Le *Lyon républicain* reçoit de Chalon une dépêche lui signalant le nommé Mathieu, de Sénocourt, qui a été arrêté avant-hier dans cette ville, comme étant le second auteur du crime du café de Bellecour.

Le *Temps* a reçu les dépêches suivantes :

« Lyon, 26 octobre. Les arrestations continuent. Parmi les personnes arrêtées se trouve un nommé Desgranges, un des orateurs anarchistes les plus connus dans la région lyonnaise. Si tant d'anarchistes lyonnais sont désignés comme collaborateurs de l'*Étendard révolutionnaire*, c'est que ce journal était soutenu par une société coopérative dont chaque

lutta pour empêcher l'exécution des otages — Vermorel — tomba dans cette satisfaction des basses vengeances et ne put résister à la tentation de se déshonorer tout à fait en arrêtant, en pleine rue Vivienne, de ses mains, le commissaire de police de la Bourse, M. Rabut, qui fut conduit à la Grande Roquette, dont il ne s'échappa que par miracle. »

Ses collègues à l'occasion le félicitèrent de cette énergie.

Cet exemple dut se présenter à la mémoire de « Bourgeal l'exilé », le personnage influent du Comité central, qui, dans toute la majesté de sa situation, se faisait voiturier le long de la rue Montmartre, assez déserte, d'ailleurs, un matin d'avril, en compagnie de ses thuriféraires habituels, son secrétaire et l'un de ses plus plats collègues, quand il vit déboucher de la rue des Jeûneurs un jeune homme boiteux, ébouriffé, qui se hâta, vers le boulevard, de toute la vitesse de ses jambes inégales.

Le citoyen Bourgeal eut un léger sursaut.

Cette démarche claudicante, cette tête intelligente, ces longs bras qu'une habitude d'enfance balançait irrégulièrement le long du corps ne pouvaient appartenir qu'à cet être abhorré, jeté plusieurs fois sur sa route par la destinée, tantôt pour lui réclamer un héritage, tantôt pour violenter sa volonté paternelle, toujours pour le braver... Jacques Ferrat !... le passant inoffensif, c'était

membre versait un franc par mois, ce qui lui donnait le droit de recevoir le journal et d'y collaborer. »

« Saint-Étienne, 26 octobre.

» A Roanne, des manifestes imprimés sur une seule feuille sont trouvés fréquemment sur la voie publique aux abords des usines. »

On écrit de Montceau-les-Mines au *Temps* :

« C'est une des pratiques des nouveaux anarchistes de se dissimuler le plus possible pour échapper à la répression. Non-seulement on évite l'emploi des noms propres, mais encore, pour les explosions ou autres tentatives, on met en avant les plus jeunes des affiliés, dont on tire les noms au sort. »

A Lyon, la police a fait mercredi soir deux arrestations, qui se rattacheront à la tentative criminelle du théâtre Bellecour. Ce serait la femme et l'un des deux hommes qui soupèrent dans le box où l'explosion a eu lieu.

Des affiches ont été apposées pendant l'avant-dernière nuit aux alentours de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre.

Ces affiches, sur papier blanc bordées de rouge, portaient ces mots : « L'église du Sacré-Cœur des bigots, qui est une insulte aux républicains de la Commune, est condamnée par le Peuple-Juge. Elle sautera au jour fixé par les justiciers de la Révolution. »

Le bruit d'après lequel les troupes stationnées près la frontière italienne seraient renforcées est absolument faux.

Pour ne pas effrayer les populations, le gouvernement fait publier par l'Agence Havas une dépêche de Montpellier annonçant que les bombes lancées dans le jardin de la préfecture étaient chargées à poudre et inoffensives.

Elles étaient tellement peu inoffensives — d'après une dépêche envoyée à l'un de nos ministères — que l'une de ces bombes en éclatant a détruit les arbustes et les palissades auprès desquelles l'engin meurtrier est tombé en creusant un profond sillon dans le sol.

On écrit de Toulouse :

« Le maire radical et libre-penseur de Revel vient de signifier aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul de quitter, dans la quinzaine, l'hospice et un établissement fondé par la sainte-sœur Monseignat.

» Un riche protestant, M. Terson de Malleville, a écrit aux Sœurs pour leur offrir l'hospitalité dans sa maison. »

LA DÉSORGANISATION DE L'ARMÉE.

La *République française* constate, sans le vouloir et sans paraître comprendre le moins du monde l'importance de l'aveu qu'elle

laisse échapper, que notre armée a été complètement désorganisée par les expériences auxquelles l'ont soumise les républicains.

La feuille gambettiste établit avec une incontestable raison que l'on a commis une erreur funeste en prétendant importer en France les institutions militaires de la Prusse. L'armée est incompatible avec la démocratie, c'est encore une idée, une institution monarchique. Point d'armée, point de sécurité nationale. Mais point de monarchie, point d'armée.

Voilà ce dont il faut que tout le monde soit bien convaincu. Toutes les expériences que l'on tentera en France pour organiser une armée, sous le régime de la démocratie, sont condamnées d'avance à l'avortement.

On annonce la mort à Paris, à l'âge de 74 ans, de M. Mathieu Laffite, ancien président du syndicat de la Presse départementale, l'un des directeurs de la Société Générale des Annonces Laffite, Cerf et C^{ie} et de l'ancienne société Havas, Laffite et C^{ie}.

M. Mathieu Laffite est décédé, muni des sacrements de l'église, le 18 octobre, en son domicile, avenue de l'Opéra.

LES TROUBLES.

AMIENS

Un odieux attentat a eu lieu à l'église Saint-Martin d'Amiens, dans la nuit de lundi à mardi.

Vers une heure du matin, trois sergents de ville, dont un brigadier, de surveillance dans le quartier Henriville, remarquèrent qu'il y avait de la lumière dans l'église. A pareille heure, cette circonstance leur parut au moins extraordinaire, et ils voulurent, bien leur en prit, savoir à quoi s'en tenir. Pensant avec raison qu'ils allaient avoir affaire à des malfaiteurs, l'un d'eux alla réveiller plusieurs habitants du quartier, pendant que les deux autres faisaient le guet aux abords du monument, de façon à s'assurer que personne n'en sortait.

On n'eut pas de peine à s'assurer sur-le-champ que des malfaiteurs s'étaient, en effet, introduits dans l'église, et qu'ils s'y trouvaient encore ; on s'empressa d'aller informer M. le curé de Saint-Martin, qui accourut aussitôt ; on fit demander du renfort au poste central de police. Puis, on pénétra dans l'église.

Les tronc de l'église avaient été fracturés et vidés ; les tabernacles avaient été ouverts, et les objets sacrés avaient disparu. Les misérables, fort heureusement, n'avaient découvert ni le Saint-Sacrement, ni les Hosties consacrées. Une profanation n'est pas venue s'ajouter à leur crime.

M. l'abbé de Guillebon eut alors la présence d'esprit de fermer la porte à clef et d'appeler les agents, qui poursuivaient leurs recherches dans les autres parties de l'édifice. Ceux-ci accoururent. On tourna la clef de la porte, et là on reconnut que la résistance qu'avait remarquée M. le curé était

Sous son apparence grêle, le jeune homme était solide, mais le poignet qui le tenait, étoffé et chair, semblait de bronze.

Il comprit que mieux valait parlementer d'abord.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

La *Lanterne d'Arlequin* est une des publications les plus recommandées pour la propagande. Ses textes et ses gravures sont très-goutés par les populations de nos campagnes. Des prix très-réduits sont concédés à ceux de nos amis qui adressent leurs demandes à l'administrateur, à Tours, rue Richelieu, 13.

Sommaire du n° 83 : — Sa cousine ! M. Mériel Albert, maire de Caen (médaillon). Un lâche. La tête de M. Duvaux. Ils se croient tout permis ! Un instituteur qui n'a rien à faire. Une infamie. Le petit homme de Crozilhac, légende (lu). La Cigale et La Fourmi.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

bien opposé en effet par les malfaiteurs réfugiés dans le réduit. Les misérables continuèrent à opposer une vive résistance. Mais, enfin, la porte finit par céder sous les efforts des agents et des personnes qui s'étaient jointes à eux. Les malfaiteurs étaient nombre de trois. Lorsqu'ils se virent au ils se mirent grossièrement à gausse, insultant les personnes présentes, allant même jusqu'à allumer des cigarettes dans le lieu

On trouva sur eux, brisés, aplatis, les cailloux, les burelles, les ciboires, etc. qu'ils avaient enlevés des tabernacles, ainsi que les sous qu'ils avaient pris dans les troncs. Les agents leur mirent alors les menottes et les conduisirent au bureau central de police, d'où on les a dirigés sur la prison du Belfroi.

Mardi, dans un coin du réduit où ces misérables ont été arrêtés, on a découvert un énorme revolver chargé, un stylet et différents papiers que les coupables avaient soigneusement dénichés, sans doute pour empêcher de constater leur identité. Ils ont déclaré se nommer Delaunay (Eugène), François (Jean), Fortuné (Ernest), être les deux premiers de Paris, le troisième de Versailles. Il semble difficile de s'en rapporter à cette déclaration. Mais cela, c'est l'affaire de la justice.

LYON

La ville semble être en état de siège. La terreur est générale. On ne s'aventure qu'avec précaution dans les rues, on craint d'approcher des monuments publics ; les habitants des maisons voisines des théâtres, des casernes et des églises, déménagent. Ils ont peur de la dynamite et sont d'autant plus effrayés que l'ennemi paraît insaisissable. Les enquêtes n'ont rien révélé. On a arrêté quelques individus gravement compromis par leurs antécédents ou leurs récents discours dans les réunions publiques.

D'ailleurs, la police elle-même est affolée et les mesures qu'elle a prises semblaient plutôt faites pour effrayer la population que pour la rassurer. Le préfet croit sans doute que sa situation l'oblige à être plus peureux et plus prudent que ses administrés. Il n'a point osé sortir de la préfecture qu'il a fait fortifier et blinder comme une casemate. Non-seulement les soupiraux de la préfecture, mais encore les lucarnes et les fenêtres du rez-de-chaussée sont maçonnées. Dans cette casemate, le préfet a réuni une garde de corps des plus imposantes, 25 gendarmes, 60 soldats de ligne et une douzaine d'agents de la sûreté. M. Oustry n'a rien à craindre de la dynamite. Mais ces précautions exagérées effraient le peuple et lui font à bon droit douter de l'énergie et de la résolution d'un préfet qui se barricade dans sa préfecture et s'occupe de son salut avant de travailler, comme c'est son devoir, à celui des autres.

La Banque de France a fait murer les soupiraux de ses caves.

M. Caverot, qui a reçu des lettres de menaces, est gardé par dix sergents de ville seulement. Ce préfet n'a pas cru devoir faire prendre plus de précautions pour protéger la personne du vénérable cardinal-archevêque, qui pourtant est tout aussi menacé que M. Oustry et n'a pas l'armée à sa disposition.

Notre confrère le *Nouveliste* a été menacé à diverses reprises. C'est un honneur qu'il doit aux vigoureuses attaques qu'il n'a cessé de porter contre les républicains.

Des patrouilles sillonnent la ville, arrêtant tout individu suspect ; les piétons passent au large des maisons. C'est véritablement l'état de siège.

Mercredi, on a trouvé à la gare de Sennecey-le-Grand, à quelques heures de Lyon, un colis de dynamite pesant 28 kilogrammes, enveloppé d'une toile cirée et attaché avec une courroie. Ce colis avait été enregistré à la gare de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), sur le vu d'un billet présenté par un voyageur qui, en débarquant, n'a pas réclamé son paquet.

Le même jour, des malfaiteurs se sont introduits dans les carrières de Pleug. Ils ont enfoncé un coffre contenant de la dynamite, et en ont emporté le contenu. On n'a pu retrouver leurs traces.

M. de Varrax, qui avait prêté son château de la Duchère au comité d'organisation du banquet royaliste, a reçu des lettres menaçantes. Il s'est mis en état de défense.

A trois heures du matin, on a aperçu une douzaine d'individus rôdant autour de la

chopelle de Fourvières. Un sacristain, qui a reçu déjà plusieurs lettres de menaces, a immédiatement été prévenir la police. Lors- que les malfaiteurs aperçurent le képi des agents, ils prirent la fuite, et naturellement aucune arrestation n'a été faite.

Avant-hier, on a arrêté un nommé Péjot, rédacteur de l'Étendard révolutionnaire. On l'a trouvé dans le domicile de Bordat.

La police recherche, pendant les loisirs que lui laisse par hasard la garde du préfet, un industriel qui fabriquait de la dynamite, à La Mouche, près de Lyon; il a pris la fuite, ce qui fait croire que c'est chez lui que s'approvisionnaient les anarchistes.

Le citoyen Joly qui, à la réunion de l'Al- cazar, s'était offert à tuer le Président de la République, a été « victime » d'une tentative d'arrestation. Douze agents se sont pré- sentés mercredi matin à son domicile; au lieu de le saisir, la police lui a fait de respec- tueuses sommations. Joly a longuement par- lémenté, finalement a ouvert une fenêtre, et, malgré les douze agents, s'est enfui et n'a pu être rattrapé. C'est à croire que la police elle-même a peur de ceux qu'elle tente d'arrêter.

Le Salut public donne un détail qui peint bien l'état de terreur où se trouve la ville de Lyon. Il paraît que tous les théâtres réu- nis n'ont donné, mardi soir, qu'une recette de 250 fr. Le théâtre Bellecour est fermé pour trois jours.

L'état des blessés du café Bellecour est satisfaisant, sauf Miodre qui, amputé des deux jambes, ne pourra sans doute pas être sauvé.

Et dire que certaines feuilles républicai- nes, dans des articles idiots, voudraient faire retomber la responsabilité de tous ces trou- bles sur le parti monarchiste! C'est vérita- blement avoir trop d'audace.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 octobre.

Sous l'empire des impressions défavorables qui régnaient actuellement sur le marché, les acheteurs voulant se prémunir contre les exigences présu- mées de la liquidation, n'ont qu'une occupation, celle de se dégager par des réalisations anticipées.

Ces ventes ne rencontrent pas de contre-parties suffisantes, et font de nouveau reculer les cours des rentes et des valeurs.

Le 3 0/0, malgré le prochain détachement de son coupon, a été ramené à 115.90, des rachats ont re- levé les cours à 116.02; l'amortissable cote 80.80 et 80.90; le 3 0/0, à 80.40, est en réaction de 27 centimes et remonte à 80.55.

Le bilan de la Banque de France accuse une di- minution dans l'encaisse de 13 millions, dont 6 mil- lions 649,600 fr. d'or.

On tient l'action à 3,330.
Le Crédit Foncier est à 1,370.

Les capitalistes ont une occasion inespérée d'en- trer dans de bons cours dans cette valeur. On ne saurait faire un placement plus avantageux. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit Foncier a voté 5,600,000 fr. de nouveaux prêts fonciers et 420,000 fr. de prêts communaux.

La Banque de Paris paie son tribut à la baisse et cote 1,115 et 1,112.50.

La Banque Centrale de Crédit a un courant d'affaires très-satisfaisant, les cours de cette valeur sont abordables et font espérer une prompte éléva- tion.

L'action du Crédit Provincial varie de 450 à 480. De tous côtés on accepte les conditions de la so- ciété qui permettront de désintéresser les créan- ciers de la Banque de Lyon et de la Loire.

Les autres valeurs demeurent lourdes et sans affaires.

Le Suez cote 2,540 et 2,522.50.
On traite le Panama à 508.75.

Les actions de chemins de fer sont mal sou- tenues: le Lyon à 1,605, le Nord à 1,927.50, l'Or- léans à 1,260.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Aux termes d'un ordre de M. le général Schmitz, commandant le 9^e corps d'armée, les troupes prendront la tenue d'hiver le 2 novembre prochain;

Le réveil des troupes à pied aura lieu à 6 heures du matin;

La retraite aura lieu à 8 heures du soir pour toutes les troupes.

La comète est toujours admirable dans le ciel du matin. On n'en a certainement pas vu de pareille depuis 1844. Sa longueur s'é- tend sur 20 degrés du ciel, ce qui, d'après les dernières mesures de M. Flammarion, représente une étendue de plus de vingt mil- lions de lieues.

On peut l'observer à l'est depuis trois heu- res et demie du matin jusqu'au jour. Mais

c'est à cinq heures du matin qu'elle est le plus élevée dans le ciel et offre l'aspect le plus majestueux.

Les migrations d'oiseaux. — De nombreux passages d'oiseaux nous sont signalés par les journaux du Nord; on y a remarqué: des grives, alouettes, étourneaux dits san- sonnets, roitelets des forêts, plusieurs ban- des d'oies, diverses variétés de canards, etc.

La corneille mantelée du Nord, dite cor- neille grise, a fait sa première apparition chez nous il y a près de trois semaines.

Ces migrations prématurées sont l'indice certain d'un hiver très-rigoureux, car il est bien rare qu'elles s'opèrent avant la fête de la Toussaint.

ANGERS.

Le prélude de Parsifal, qu'on exécutera dimanche au Concert populaire d'Angers, a été joué, dimanche dernier, par les trois grands concerts parisiens et ont obtenu un succès complet, surtout au concert Pasde- loup.

On écrit de Saint-Germain-sur-Vienne, 22 octobre, au Journal d'Indre-et-Loire:

« Aujourd'hui, deux individus parcou- raient les bois de Couziers, pour y cueillir des champignons. En pénétrant dans un fourré, ils aperçurent un homme qui s'é- tait pendu à un chêne à l'aide d'une cein- ture rouge. L'état du corps indiquait que la mort avait eu lieu depuis plusieurs jours.

» On trouva dans ses poches une lettre qui permit de constater son identité.

» Un gardien de la prison de Fontevault, appelé pour reconnaître cet homme, a dé- claré que c'était le nommé André Timon- nier, demeurant à Savigné (Vienne).

» Il paraît que Timonnier avait solli- cité son admission comme gardien, à la maison centrale de Fontevault. Sa deman- de, ainsi que les pièces nécessaires, étaient parties pour Paris. Craignant sans doute de ne pas être admis, ce malheureux a perdu la tête et s'est suicidé.

» Son suicide ne peut être attribué à la misère, puisqu'on a trouvé quelque argent sur lui. »

On annonce le mariage de M. de Nexon, capitaine de cavalerie à Tours, avec M^{lle} Ger- trude Hainguerlot.

M^{lle} Hainguerlot est la fille du baron Edouard Hainguerlot, à qui appartient le château de Villandry, belle propriété de Tou- raine, chez qui se font de si brillantes chas- ses à courre.

UN DÉSASTRE FINANCIER.

On écrit de Lezay, le 20 octobre, à la Revue de l'Ouest, de Niort:

« Monsieur le Rédacteur,
» Un désastre financier vient d'atteindre la ville de Lezay.

» Un sieur Lucien Liège, grand agitateur républicain, vient de prendre la fuite, laissant un passif non encore complètement connu, mais que, sans exagération, on évalue entre quatre et cinq cent mille francs.

» Ce triste personnage, mis en faillite au- jourd'hui même par le tribunal civil de Melle, ruine beaucoup de petits particuliers, culti- vateurs et domestiques; il jette la gêne et la désolation dans un grand nombre de mé- nages.

» Il faisait un escompte marron qu'on ne croit point être la cause de sa ruine, due plutôt à une administration déplorable. On le voyait toujours pérorant sur la place pu- blique et au café.

» Après 25 ans de candidature, il était arrivé membre du conseil municipal aux dernières élections, à un dernier tour de bal- lotage, avec deux voix de majorité relative. Immédiatement, l'administration s'était em- pressée de le nommer adjoint, bien que fai- sant partie de la minorité du conseil. Sans la nouvelle loi sur les maires, qui a changé la municipalité de Lezay, il eût sombré en pleine fonction.

» Le 4^e octobre dernier avait lieu, à Lezay, le comice agricole républicain de l'arrondis- sement; M. le préfet qui, à différents points de vue, eut mieux fait de rester cher lui, croyons-nous, pour la dignité de la position qu'il occupe, a été reçu par ce citoyen. Un banquet avait réuni sous la halle un certain nombre de personnages; les discours n'ont point manqué. On y a mangé du prétre et disserté sur la loi de l'instruction obliga-

toire, dont on a essayé de faire accepter l'odieux; mais cette loi n'est point du goût de nos paysans, qui en sont le plus atteints dans leurs intérêts.

» L'agriculture traverse une crise sé- rieuse par le manque de bras; cette nouvelle protection n'est pas pour elle un relèvement.

» La disparition du sieur Liège décapite un peu le parti républicain dans le pays et permet d'espérer plus de tranquillité à l'ave- nir; nous avouons cependant qu'elle est trop payée par le grand nombre de victimes qu'elle atteint.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, etc.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

NANTES.

L'obligation de l'instruction. — Dans sa dernière séance, la commission scolaire de Nantes a pris une excellente décision. Elle a résolu que les premiers efforts tendraient à faire aller à l'école les enfants qui passent leurs journées à jouer sur les places pu- bliques. Voici ce que nous lisons dans le compte rendu de cette séance publié par l'Union bretonne:

« M. Delaunay fait une observation fort juste, qui est appuyée par toute la com- mission. Il pense que si l'instruction est obligatoire, elle devrait bien l'être pour ces vagabonds qui passent leur journée à jouer sur nos places publiques, en at- tendant le jour où ils vont s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle.

» M. le maire partage l'avis de ces mes- sieurs. Aussi des ordres vont-ils être don- nés au commissaire central pour que l'on s'enquière de leur nom, de leur do- micile, et c'est sur eux, s'ils ont moins de 13 ans, que tout d'abord sans doute la commission aura à statuer. »

L'Exploité, journal socialiste de Nantes, publie en tête de son dernier numéro, avec des caractères exceptionnels, la déclaration que voici:

« Considérant:

» Que l'émancipation de la classe pro- ductive est celle de tous les êtres humains sans distinction de race;

» Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production;

» Qu'il n'y a que deux formes sous les- quelles les moyens de production puissent leur appartenir:

1^o La forme individuelle, qui n'a ja- mais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès in- dustriel;

2^o La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capi- taliste;

» Considérant,

» Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe ouvrière organisée en parti poli- tique distinct, les travailleurs socialistes français ont décidé de poursuivre une pa- reille organisation par tous les moyens. »

Avec la dynamite, cela va sans dire!

LES INCENDIAIRES.

Nous empruntons à l'Espérance du Peuple et à l'Union bretonne les renseignements qui suivent:

« Grand émoi dans la commune de Saint- Philbert-de-Grand-Lieu. On ne voit partout qu'incendiaires. Sur certains points, on monte la garde, le fusil au pied.

» Samedi soir, sur la terre de Port-Bossi- not, appartenant à M. Giraudet, une grange était en flammes.

» Le fermier n'avait pas introduit de lu- mière dans cette grange: la clarté du jour lui avait permis de soigner ses bestiaux sans s'éclairer autrement.

» Tout a brûlé, sauf les bestiaux.

» M. Giraudet a immédiatement affirmé qu'il était victime de la malveillance. Des poulets étranglés par un rôdeur et jetés dans les champs, des cochons mis en liberté par ce même rôdeur, qu'un enfant avait vu, c'était là ce qui faisait croire au propriétaire à un incendiaire.

» Le lendemain dimanche, les avis étaient partagés; les uns croyaient à un incen- diaire, les autres à un accident.

» Mais, le dimanche soir, les événements ont donné raison à M. Giraudet. A deux pas de la grange incendiée, à deux pas de la

porte d'entrée de la maison du fermier, entre deux meules de chaume, le feu éclatait éga- lement, à la chute du jour. Au même mo- ment, à cent mètres de là, une meule de paille était en flammes. Le premier feu a été éteint immédiatement; la meule de paille est en cendres.

» Ces trois incendies sont attribués à la malveillance; on présume qu'ils sont l'œu- vre des sociétés secrètes ou le résultat de vengeances particulières; quel qu'en soit le mobile, les populations sont effrayées, et il y a de quoi, car les habitants du pays se rappellent la manière de procéder des dé- mocrates de notre première République, lorsque les guerres de la Vendée commen- cèrent, après la mort du roi martyr, Louis XVI. Tous les habitants font le guet autour de leurs villages et pourraient faire un mau- vais parti aux coureurs étrangers qui inon- dent les campagnes à l'approche de l'hiver.

» Les paysans sont à tel point exaspérés que s'ils rencontraient un des incendiaires ils le prendraient au premier arbre. »

CONSEILS DU MÉDECIN.

Soin de la vue. — Un docteur italien, M. Macario, de Nizza, recommande la recette suivante aux personnes ayant la vue affai- blie ou fatiguée. L'extrême simplicité de ce remède le met à la portée de tous, et on nous saura gré d'en propager la vulgarisa- tion. — Dans un litre d'eau, ajouter une cuillère à bouche de bonne eau-de-vie, puis une pincée de sel de cuisine. Laisser dis- soudre et agiter la bouteille au moment du pansement.

Quelques applications de cette eau ainsi préparée fortifient promptement la vue, en rendant aux yeux toute leur ancienne vi- gueur. Le soir est le moment le plus favo- rable, mais nous engageons nos lecteurs à se servir de cette eau merveilleuse soir et matin.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 30 octobre 1882.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Scribe et Mélesville, musique d'Adam.

Distribution:

Daniel, jeune fermier..... MM. Constance.
Max, sergent..... Choppin.
Bettly, sœur de Max..... M^{lle} Danglade.
Soldats, paysans, paysannes.

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. Émile de Najac et A. Hennequin.

Distribution:

Pétillon..... MM. Labranche.
Le baron d'Aigreville..... Allain.
Gaston..... Danglade.
De Kernarigou..... Mery.
Arthur de Beauvert..... Berty.
Un coiffeur..... Gailbert.
La baronne d'Aigreville..... M^{lle} Léonie Aubry.
Diane..... Marie Favreux.
Toinette..... Marie Soll.
Amélie..... Detraux.
Rosita..... Bonnaud.

Ordre: 1^o Le Chalet; — 2^o Bébé.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rus de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

L'ACADÉMIE NATIONALE vient de décerner une médaille d'or à M. ROBERT, place Daumesnil, à Paris, pour le perfectionnement apporté au Bi- biron-Robert, par l'invention du Biberon-Robert flexible. On sait combien MM. les docteurs Bou- chut, Tarnier, Guénot, professeurs à l'Académie de Médecine, se préoccupent de l'allaitement arti- ficiel des nouveau-nés; un mauvais Biberon peut être funeste à l'enfant; il est donc urgent que nos docteurs et sages-femmes recommandent aux mères soucieuses de la santé de leurs enfants l'usage du Biberon-Robert flexible, afin d'enrayer la mortalité des nourrissons, car c'est au berceau qu'il faut prendre l'homme.

EAUX-BONNES

Eau minérale na- turelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bou- teilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE 1882.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture préc. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture préc. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture préc. |
|---------------------------------|----------------|---------------|----------------------------------|----------------|---------------|---------------------------------|----------------|---------------|
| 3 1/2 % | 80 45 | 80 55 | Nord | 1930 | 1930 | OBLIGATIONS | | |
| 4 % amortissable | 80 90 | 80 80 | Orléans | 1252 50 | 1250 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 233 | 238 50 |
| 4 1/2 % | 109 15 | 109 50 | Ouest | 785 | 775 | Bons de liquid. Ville de Paris | 516 | 518 |
| 5 % | 116 10 | 116 | Compagnie parisienne du Gaz | 1545 | 1545 | Obligations communales 1870 | 440 | 440 |
| Obligations du Trésor | 505 | 505 | Canal de Suez | 2570 | 2540 | Obligat. foncières 1879 3 1/2 % | 438 | 440 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 505 | 505 | C. gén. Transatlantique | 450 | 455 | Est | 368 | 367 |
| Bons de liq. départementaux | 524 | 524 | OBLIGATIONS. | | | Midi | 367 | 367 50 |
| Banque de France | 5315 | 5390 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 500 | 500 | Nord | 370 | 371 |
| Comptoir d'escompte | 1000 | 1000 | 1865, 4 1/2 % | 518 | 515 | Orléans | 369 | 369 25 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1380 | 1380 | 1869, 3 1/2 % | 391 | 400 | Ouest | 366 | 368 |
| Crédit de France | 105 | 105 | 1871, 3 1/2 % | 391 | 391 25 | Paris-Lyon-Méditerranée | 371 | 371 25 |
| Crédit mobilier | 485 | 485 | 1875, 4 1/2 % | 511 | 510 | Paris-Bourbonnais | 368 | 370 |
| Est | 787 | 50 745 | 1876, 4 1/2 % | 511 | 510 50 | Canal de Suez | 555 | 555 |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 1610 | 1615 | | | | | | |
| Midi | 1190 | 1195 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — mat'n. (s'arrête à la Possonnière)
 8 — 56 — — — — — mat'n. omnibus-mixte.
 1 — 25 — — — — — soir.
 3 — 39 — — — — — — — — — — — — — — — —
 7 — 15 — — — — — — — — — — — — — — — —
 10 — 36 — — — — — — — — — — — — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 31 — — — — — omnibus.
 9 — 37 — — — — — — — — — — — — — — — —
 12 — 46 — — — — — — — — — — — — — — — —
 4 — 44 — — — — — — — — — — — — — — — —
 10 — 24 — — — — — — — — — — — — — — — —

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir, arrive à Saumur à 6 heures 56.

Études de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉAIN, et de M^e CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Toues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques,

Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,

En l'étude dudit M^e HILAIRE,

UNE FERME

Nommée FERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^e HILAIRE et CORDELET. (571)

Etude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15.

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA TERRE DE PRINCE

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteauneuf-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

Etude de M^e GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Les dimanche 29 octobre et jeudi 2 novembre 1882, et jours suivants,

A Brio, dans la maison autrefois occupée par feu Louis ROUGER, M^e GUIBERT, notaire à Oiron, vendra aux enchères les meubles et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Rouger.

On pourra traiter à l'amiable avant la vente pour les bois de travail et les machines.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Pour tous autres renseignements et traiter, s'adresser audit M^e GUIBERT, notaire. (589)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de lours, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (496)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

2 BONS BILLARDS

Avec tous leurs accessoires.

S'adresser audit M^e MILLION, commissaire-priseur. (595)

Etude de M^e GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

AVIS

Les créanciers de M. LOUIS ROUGER, en son vivant entrepreneur de battages à Brie, sont invités à se présenter, en l'étude de M^e GUIBERT, munis de leurs titres et comptes.

A LOUER

DE SUITE,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 12.

S'adresser à M. GIRARD, libraire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Fraichement restaurée,

Rue de la Grise, n° 3.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée le Petit-Epluchard,

Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M^{me} MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

A VENDRE

Un **JARDIN** bien affrui

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roe; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

TRÈS-BON MAGASIN

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (391)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

On demande, pour le commerce, UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture.

S'adresser à M. Georges NEVEU fils, à Saumur.

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.

S'adresser au bureau du journal.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICHET

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr.

Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

PHARMACIE CHEVEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.



AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**

Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De **GLACES** nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 1.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRBAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie **PASQUIER**

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

Saumur, imprimerie de P. GODET.